

Paris, le 15 octobre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Assemblée nationale dévoie la vocation initiale des titres-restaurant et tourne le dos à des dizaines de milliers de restaurateurs

Le SNARR exprime sa profonde préoccupation après le vote de l'Assemblée nationale, le 12 octobre dernier, qui a rejeté l'ensemble des amendements visant à rééquilibrer l'usage du titre-restaurant entre restaurants et commerces alimentaires. Le SNARR en appelle à la sagesse des sénateurs pour éviter que l'usage des titres-restaurant pour les achats alimentaires ne soit pérennisé sans aucune mesure de rééquilibrage en faveur de la restauration.

En refusant le principe d'un double plafond d'utilisation proposé par l'ensemble des professionnels de la restauration, les députés éloignent un peu plus le titre-restaurant de la mission pour laquelle il a été créé. De fait, les députés valident sa transformation progressive en simple « carte caddie », au moment où **un restaurant sur deux est en situation de perte ou de précarité et que les procédures collectives ont augmenté de près de 30 % dans le secteur en un an.**

La proposition du SNARR de créer un double plafond – et non un retour en arrière – présente un double avantage :

- **C'est une position équilibrée, qui tient compte des fortes tensions sur le pouvoir d'achat des salariés**, notamment dans les territoires où l'offre de restauration est moins dense ou pour ceux qui déjeunent régulièrement à domicile.
- **C'est une solution qui soutient les restaurateurs, en grandes difficultés**, tout en préservant la possibilité d'utiliser les titres-restaurant pour les achats alimentaires du quotidien. Autrement dit, elle conciliait pouvoir d'achat, liberté de choix des salariés et respect de la vocation première du dispositif.

Car, il faut le rappeler, **déplacer une dépense d'un compte bancaire vers une carte titre-restaurant ne crée pas un euro supplémentaire de pouvoir d'achat.** Faire ses courses avec des titres-restaurant ne génère aucun revenu nouveau ; cela modifie simplement le mode de paiement d'une dépense qui aurait été réalisée de toute façon. La restauration du quotidien, avec plus de 51 000 établissements et 333 000 salariés, constitue pourtant un acteur essentiel de la vie économique locale. Présente dans les centres-villes, les quartiers d'affaires comme les zones périurbaines, elle crée des emplois non délocalisables et participe directement à l'attractivité des territoires.

Le débat parlementaire n'est pas achevé, et le Sénat a désormais la main. **Le SNARR y portera les mêmes propositions avec la même détermination, et appelle les sénateurs à se mobiliser pour redonner au titre-restaurant sa vocation première, dans l'intérêt des restaurateurs comme des consommateurs.** Il reste pleinement engagé aux côtés de ses adhérents et des salariés qui comptent chaque jour sur ce dispositif pour déjeuner.

« Ce premier vote constitue une nouvelle attaque contre les restaurateurs du quotidien. Le double plafond que nous défendions permettait de conserver la possibilité de faire ses courses avec des titres-restaurant tout en redonnant un avantage à leur utilisation pour le déjeuner. Ainsi, cette souplesse répondait à la préoccupation partagée par tous concernant le pouvoir d'achat des salariés. Mais défendre le pouvoir d'achat, ce n'est pas déplacer une dépense existante d'un moyen de paiement à un autre. Le titre-restaurant a été créé pour financer le repas des salariés pendant leur journée de travail, pas pour devenir une carte-caddie. Préserver sa vocation, c'est aussi soutenir l'emploi, l'activité économique locale et l'attractivité de nos territoires », déclare **Eléonore Leprettre**, directrice générale du **SNARR**.

CONTACT PRESSE

Inès Pieyre de Mandiargues - ines.demandiargues@taddeo.fr / 06 16 16 51 78

À PROPOS DU SNARR :

Le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide (SNARR) est l'organisation représentative de la restauration rapide en France. Créé en 1984, il représente et défend les entreprises du secteur, des entreprises indépendantes aux grandes enseignes de restauration. La diversité et la complémentarité de ses adhérents, dont 98,4 % sont des TPE ou PME, font du SNARR un véritable relais de la profession. Le secteur compte plus de 50 000 établissements, emploie plus de 330 000 salariés et génère près de 32 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel.